

temps du verbe, et d'où vient, sans aucun doute possible, notre substantif *bruissement*. *Bruiser*, c'est-à-dire le tronc, a disparu; mais les branches, mais la postérité subsistent, en dépit de l'ostracisme prononcé par les grammairiens. Ainsi ce verbe a deux radicaux, *bruir*, *bruis*, et la dernière, totalement oubliée par les grammairiens, nous paraît à nous la meilleure, celle qui a laissé le plus de traces dans la langue. Elle doit l'emporter sur la première.

Et par droit de conquête et par droit de naissance.

Le droit de conquête, nous l'avons établi par les exemples que nous avons cités; quant au droit de naissance, voici qui tend à l'établir d'une manière irréfutable : M. Delâtre, un linguiste philosophe, rattache notre mot *bruit* à une souche germanique; pour cela il a recours à une forme intermédiaire, le provençal *bruzir*; puis il passe à l'allemand *brausen*, qui signifie *mugir*, *bouillonner*, *écumer*; au hollandais *bruisen*, même sens; *bruis*, *bouillonnement*, et enfin au suédois *brusa*, *bouillir*, *bouillonner*. Or, de toutes ces formes à *bruiser*, il n'y a qu'un pas.

— **Homonymie.** Bruir.

BRUISINÉ, ÉE (bru-i-ziné) part. pass. du v. *Bruisiner* : Grains BRUISINÉS.

BRUISINER v. a. ou tr. (bru-i-ziné — de l'anc. fr. *bruisier*, *briser*). Tech. Moude grossièrement, en parlant des grains germés que l'on emploie dans les brasseries.

BRUISSANT (bru-i-san) part. prés. du v. *Bruire* ou plutôt du v. *Bruisser*, qui n'est plus usité : *Des bracelets se heurtaient en bruissant sur leurs poignets*. (Th. Gaut.) || V. la note grammaticale, à la fin du mot *BRUIRE*.

BRUISSANT, ANTE adj. (bru-i-san, an-te). Néol. Qui bruit : *Un jour d'été, j'étais seul, à regarder la mer, à écouter ces lames qui apportent et remportent les coquillages BRUISSANTS de ses grèves*. (Lamart.)

..... J'ai par les monts bercé mes douleurs folles, Au grolot bruissant des mules espagnoles. L. BOULMIER.

— Fig. Qui produit certaines manifestations extérieures : *Allez donc aujourd'hui demander l'hospitalité intellectuelle, l'accueil pour vos idées, pour vos aperçus naissants, à des esprits pressés, affairés, tout remplis d'eux-mêmes, vrais torrents BRUISSANTS de leurs propres pensées*! (Sie-Beuve.)

BRUISSEMENT s. m. (bru-i-se-man — rad. *bruire*). Bruit confus : *Une femme entend-elle le BRUISSEMENT d'un carrosse qui s'arrête à la porte, elle prépare toute sa complaisance pour quiconque est dedans, sans le connaître*. (La Bruy.) Des BRUISSEMENTS d'ondes remplissent les déserts d'une sauvage harmonie. (Chateaub.) L'entendais-.... le BRUISSEMENT des feuilles. (Lamart.) Le silence profond de cette solitude était interrompu par le sourd BRUISSEMENT du branchage des sapins, qu'agitaient de folles brises. (E. Sue.) Il reconnut le pas léger d'une femme, et distingua le BRUISSEMENT d'une robe de soie. (E. Sue.) Il entendit le BRUISSEMENT monotone des eaux de la mer, qui venait se briser sur les rochers. (Balz.)

..... C'est le fracas, le murmure des eaux C'est le bruissement des vagues et des flots, Dont la chute lointaine assourdit les échos. DE BONNEVILLE.

— **Epithètes.** Vague, léger, faible, imperceptible, doux, sourd, long, confus.

BRUIT s. m. (brui. — Avant de rechercher l'origine absolue de ce mot, assez obscure pour le philologue, commençons par constater l'aspect des différentes formes qu'il revêt dans les langues collatérales du groupe néolatin; cette comparaison nous fournira peut-être quelques données précieuses pour faire ensuite l'histoire du mot. L'italien dit *bruire*, *bruito*, qui correspondent exactement au français *bruire* et *bruit*; jusqu'ici rien de nouveau; mais si nous passons à l'examen d'autres idiomes, nous voyons le mot se revêtir sous une forme tout autre; ainsi le provençal dit *brugir* et *bruzir*, l'ancien catalan *brogir*, le dialecte de Côme *brigi*. La présence de ce *g* médial est très-importante, et elle nous fait arriver jusqu'à la forme de la basse latinité *brugitus*. Il n'est pas difficile de se rendre compte comment le français et l'italien, qui ont une tendance si irrésistible vers la contraction, ont laissé tomber ce *g* médial. Ce *g* prononcé d'une façon douce qui rappelle le son de la semi-voyelle *j*, et subissant l'action croisée des deux voyelles *u* et *i*, au milieu desquelles il se trouve placé, et pour lesquelles il a une très-grande affinité, n'a pas tardé à se vocaliser entièrement. Ajoutez la présence fort énergique de l'accent tonique tombant d'aplomb sur l'*i* et le maintenant intact, et vous vous rendrez facilement compte du phénomène. Dans *brugitus*, la terminaison *us* est tombée également sous l'influence de l'accent tonique; nous avons eu alors *brugit*; *brugit*, à son tour, s'est transformé en *brujit*, et le *j* a fini par être résorbé entièrement dans l'*i* accentué, *bruit*; cependant, la place qu'il occupait est encore marquée par un vide sensible, facile à reconnaître dans l'hiatus qui sépare l'*u* de l'*i*. Mais maintenant d'où vient ce *brugitus*, qui assurément n'appartient pas à la langue de Cicéron, pas même à celle de Sidoine-Apollinaire? L'ancienne école étymologique, représentée par Ménage, a, contre son habi-

tude, émis ici une hypothèse fort ingénieuse, mais un peu sans en soupçonner la justesse et la légitimité. Cette hypothèse consiste en ce que, dans *brugitus*, le *b* initial serait épenhémique, inorganique, si l'on aime mieux, et que la véritable forme primitive est tout simplement le latin *rugitus*. Mais comment expliquer l'addition étrange de cette lettre? Peut-être par l'affinité réelle qui existe entre la labiale *b* et la liquide *r*. Il est, en effet, assez difficile de prononcer le groupe *br* sans déterminer en même temps un mouvement des lèvres qui a pu à la longue prendre une certaine consistance et devenir une véritable articulation. La création de la forme anormale, linguistiquement parlant, du mot *brugitus*, serait donc due à une raison physiologique. Nous nous bornerons à faire valoir, en faveur de cette hypothèse, un argument basé sur l'observation d'un phénomène inverse. En anglais, les groupes composés d'une labiale et d'une liquide, formant un composé initial *wr*, comme dans *wreck*, *writing*, *wrong*, subissent une altération précisément contraire à celle de *rugitus* devenant *brugitus*. La labiale *w* tombe devant la liquide *r* et devient absolument muette; de sorte que l'on prononce les mots que nous avons mentionnés plus haut, exactement comme s'ils étaient écrits *reck*, *riting*, *rang*. M. Delâtre, au contraire, voudrait rattacher *bruit*, dans lequel pour lui le *b* est partie intégrante du mot, à une souche germanique; il se sert pour cela, comme forme intermédiaire, du provençal *bruzir*, et arrive ainsi à l'allemand *brausen*, *écumer*, *mugir*, *bouillonner*; au hollandais *bruisen*, même sens, *bruis*, *bouillonnement*; au suédois *brusa*, *bouillir*, *bouillonner*. Si l'on admet ce système, le mot *bruit* serait alors le proche parent des mots *braise*, *brasier*, etc., et devrait être rattaché à la racine *bhrudj*, *rôtir*, *brûler*. V. l'article *BRASSE*. Son confus, produit par des vibrations qui se confondent au lieu de se suivre régulièrement : *Il faudrait tirer des sons de cet instrument, et vous n'en tirez que du BRUIT. On entend tout à coup un BRUIT effroyable de chariots, d'armes, de hennissements de chevaux, de cris d'hommes*. (Pén.) Ils furent bientôt de belle humeur et firent un beau BRUIT. (Le Sage.) Toute musique qui ne peint rien n'est que du BRUIT. (D'Alemb.) Trois choses m'importent, tant au moral qu'au physique, au sens figuré comme au sens propre : le BRUIT, le vent et la fumée. (Chamfort.) O Paris! ville de BRUIT, de fumée et de boue; je cherche la vertu, le bonheur : je ne serai jamais assez loin de toi. (J.-J. Rouss.) Le BRUIT est un son écrasé, informe. (Joubert.) Pour qui a longtemps joué du silence, le moindre BRUIT est insupportable. (Montalemb.) Rien ne paraît plus sinistre et plus effrayant que l'absence de tout BRUIT. (Vinet.) Il vient un moment où la lame sur les galets à la BRUIT d'un trousseau de clefs. (Vacquerie.) Il y a, dans l'aspect et le BRUIT de l'eau, un charme indéfinissable. (A. Karr.) Rien n'est si solemnel et si beau que le BRUIT de l'orage dans les montagnes. (G. Sand.)

Mes sœurs, j'entends du bruit dans la chambre prochaine. RACINE.

Au moindre bruit, ouvrant ses yeux appesantis, Elle vole, inquiète, au berceau de son fils. LEGOUVÉ.

L'Olympe est radieux, mais n'a rien qui me tente; On y lance la foudre, et le bruit m'épouvante. VIENNET.

Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux, Appuyé d'une main sur son urne penchante, Lormait au bruit flatteur de son onde naissante. BOILEAU.

Les pas silencieux des prêtres dans l'enceinte Font tressaillir le cœur d'une terreur moins sainte, O vierge, que le bruit de tes soupirs légers. A. DE MUSSET.

— Fig. Retentissement, éclat : *Cette nouvelle a fait du BRUIT, Votre livre fera du BRUIT. Il est modeste et n'aime pas le BRUIT. Tous les peuples d'Orient tremblaient au seul BRUIT de son nom*. (Fén.) Le BRUIT ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de BRUIT. (St-Martin.) Le duc de Richelieu a toujours cherché à faire du BRUIT. (Duclos.) On prend souvent le BRUIT pour de la gloire. (P.-J. Courrier.) Aussitôt qu'une occasion de faire du BRUIT se présente, une foule de gens la saisissent. (Chateaub.) Le BRUIT que fait un malheur qui nous arrive nous en console déjà. (Bougeart.) Une critique méchante fait plus de BRUIT qu'un bon ouvrage. (Petit-Senn.) Ce n'est pas le BRUIT, c'est le bien qu'on fait qui constitue le véritable homme d'Etat. (E. Pelletan.) Pitt a fait du BRUIT et n'a pas fait de bien. (E. Pelletan.) Dieu, qui avait donné beaucoup d'hommes de BRUIT au règne de Louis XVI, lui avait refusé un homme d'Etat. (Lamart.)

Quel grand mal ai-je fait, pour faire tant de bruit ? BOURSAILLET.

L'un fait beaucoup de bruit qui ne lui sert de guères, L'autre en toute douceur laisse aller les affaires. MOLIÈRE.

Le bruit est pour le fat, la plainte pour le sot, L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot. LAMOUÉ.

Force gens font du bruit en France, Un équipage cavalier Fait les trois quarts de leur vaillance. LA FONTAINE.

— Par ext. Querelle, dispute : *Il m'apparait qu'il avait eu du BRUIT avec son maître*. (Le Sage.)

Mon Dieu! vous en parlez, mon frère, bien à l'aise, Et vous ne savez pas comme le bruit me pèse. MOLIÈRE.

— Particulièrement. Propos, nouvelle répandue dans le public : *Le BRUIT en court. Il court un BRUIT absurde. On fait courir un BRUIT alarmant. C'est un BRUIT commun, universel. Il n'est BRUIT que de cela. Il y a des BRUITS de guerre. Le contraire des BRUITS qui courent sur les personnes et sur les affaires est souvent la vérité*. (La Bruy.) Rien n'accrédite plus les faux BRUITS que le silence. (B. Const.) L'imagination populaire accueille les BRUITS les plus étranges. (Thiers.) Il n'était BRUIT, de toutes parts, que d'un événement prêt à éclater. (Thiers.)

Aurait-il su le bruit de ce qui s'est passé? ROTROU.

Craint-tu si peu le blâme et si peu les faux bruits ? CORNEILLE.

Un bruit assez étrange est venu jusqu'à moi, Seigneur; je l'ai jugé trop peu digne de foi... RACINE.

Les bruits publics se doivent mépriser. VOLTAIRE.

Les méchants bruits suriout ont cela de mauvais, Que les taches qu'ils font ne s'effacent jamais. QUINAULT.

De là sont nés ces bruits reçus dans l'univers Qu'aux accents dont Orphée emplit toute la Thrace, Les tigres amollis dépouillaient leur audace. BOILEAU.

|| Vain éclat : La gloire n'est qu'un bruit par l'écho répété, Que le moindre zéphyr a bien vite emporté. A. BARRIER.

|| Réputation, renommée : *C'est un petit garçon qui a bien le meilleur BRUIT qu'on peut imaginer*. (Mme de Sév.) Louis XVIII, déjà fatigué de mon BRUIT, était heureux de faire présent de moi à son bon frère le roi Bernadotte. (Chateaub.)

Hé! là, là, madame la Nuit, Un peu doucement, je vous prie; Vous avez dans le monde un bruit De n'être pas si renchérie. MOLIÈRE.

— *Bruit de bourse*, Nouvelle vraie ou fausse, souvent imaginée par des spéculateurs pour faire hausser ou baisser les fonds.

— *A grand bruit*, En faisant beaucoup de bruit : *Les cloches sonnent à GRAND BRUIT*.

LA le chantre à grand bruit arrive et se fait place. BOILEAU.

Voitures et chevaux, à grand bruit, l'autre jour, Menaient le roi de Naples au gala de la cour. V. HUGO.

Un affreux serrurier, laborieux Vulcain, Qu'éveille avant le jour l'ardente soif du gain, Avec un fer maudit qu'un grand bruit il apprête, De cent coups de marteau va me fendre la tête. BOILEAU.

|| Fig. Avec un grand retentissement : *Les journaux célèbrent à GRAND BRUIT le succès de la pièce nouvelle*.

Nous sommes dans un siècle où tout tombe à grand bruit. LAMARTINE.

|| *Faire grand bruit de*, Attacher grande importance à, faire valoir beaucoup, se prévaloir de : *Il a fait un GRAND BRUIT de l'amitié qu'il a pour moi*. (Mme de Sév.) Voici une comédie dont on a fait beaucoup de BRUIT... (Mol.) Nos catholiques font GRAND BRUIT de l'autorité de l'Eglise. (J.-J. Rouss.)

Cette fière raison, dont on fait tant de bruit, Contre les passions n'est pas, seule, un remède. MME DESHOUILLÈRES.

— *A petit bruit, sans bruit*, En faisant peu de bruit, sans faire de bruit. *Il s'approche à PETIT BRUIT. Javanais sans BRUIT sur la pointe des pieds*. || Fig. Doucement, sans éclat : *Il appelle les mages en secret et à PETIT BRUIT*. (Fléch.) *Je me divertirai à PETIT BRUIT*. (Mol.) *L'ouvrage s'était répété à PETIT BRUIT; le nom de l'auteur était parfaitement inconnu*. (Th. Gaut.)

... Forcez-la sans bruit d'honorer d'autres lieux. DE CE MONDE ÉPHEMÈRE CORNEILLE.

Détachons-nous sans bruit, sans regret et sans fiel. A. BARRIER.

— *Point de bruit!* Expression elliptique qui signifie : Ne faisons point de bruit, point d'éclat; monons la chose avec douceur et sans scandale :

Mais surtout, point de bruit! Tout doux! un amené sans scandale suffit. RACINE.

— Loc. prov. *Faire plus de bruit que de besogne*, Parler beaucoup et faire peu : *Je suis lasse que vous FASSIEZ PLUS DE BRUIT QUE DE BESOGNE*. (Mme de Coulanges.)

Gardons-nous des bavards, qui, parlant sans ver, Font plus de bruit que de besogne. VIENNET.

|| *Faire beaucoup de bruit pour rien*, Donner beaucoup d'importance à des choses qui n'en ont pas, faire beaucoup d'éclat à propos de rien : *Il n'aime pas le bruit s'il ne le fait, Il désapprouve chez les autres ce qu'il se permet à lui-même. Il est bon cheval de trompette et ne craint pas le bruit, C'est un homme qui ne s'effraye pas plus des cris et des menaces qu'un cheval de guerre ne s'effraye du bruit de la trompette. L'un a le bruit, l'autre lave la laine, L'un a la réputation de travailler et est payé à ce titre, et c'est l'autre qui a travaillé. A beau se lever tard qu'a bruit de se lever matin, ou bien Qui a bruit de se lever matin peut dormir jusqu'au*

soir, Qui a bonne réputation passera pour bien faire, quoi qu'il fasse.

— Jurispr. *Bruit public*, Idée universellement répandue de l'existence d'un fait : *Le BRUIT PUBLIC tient lieu de preuve, en certains cas, et à défaut d'autres indices*. (Complém. de l'Acad.)

— Vénér. *Chasser à grand bruit*, Chasser à cor et à cris.

— Antonymes. Silence, calme, tranquillité.

Epithètes. Eclatant, sonore, retentissant, net, clair, distinct, étouffé, lointain, vague, confus, incertain, faible, imperceptible, singulier, étrange, mystérieux, doux, agréable, tendre, harmonieux, mélodieux, délicieux, favorable, rassurant, intermittent, saccadé, interrompu, contenu, successeur, soudain, subtil, inattendu, effrayant, horrible, formidable, furieux, impétueux, terrible, lugubre, triste, monotone, gai, joyeux, étourdissant, tumultueux, belliqueux, martial, fâcheux, séditeux. — Faux, flatteur, mensonger, malfaiseur, calomnieux, répandu, semé.

Encycl. Pathol. Dans le langage physiologique et pathologique, le mot *bruit* n'a pas la même acception que dans le langage grammatical; il ne s'applique pas à toute espèce de sons produits par l'être vivant, mais seulement à ceux qui résultent directement du jeu fonctionnel des organes de la vie végétative. Lorsqu'on observe un homme plongé dans le sommeil, il semble, au premier abord, que chez lui les fonctions de nutrition s'accomplissent silencieusement; c'est à peine si une légère vibration de l'air contre les parois de la cavité buccale et les lèvres accompagne l'acte de la respiration d'un léger souffle; mais la circulation, la digestion et les différentes sécrétions ne sont aucunement perceptibles à l'extérieur. Il est cependant des conditions d'observation, au moyen desquelles l'oreille peut acquérir la connaissance d'un certain nombre de bruits organiques; c'est ce que nous allons faire comprendre.

Tout mouvement qui s'accomplit au sein de la matière est nécessairement compliqué d'une collision, d'un frottement de la masse en activité contre les molécules du milieu dans lequel s'opère le mouvement. Tout frottement, d'autre part, a pour effet de provoquer des vibrations dans les molécules des corps frottants, ce qui produit soit un son, soit un bruit; quelquefois le frottement est si doux, les parois frottantes glissent l'une sur l'autre avec une telle facilité, que le bruit est imperceptible. C'est le cas ordinaire des bruits qui s'accomplissent au sein de l'organisme vivant; les surfaces frottantes, incessamment lubrifiées, animées de mouvements lents et doux, ne produisent aucune impression perceptible à distance, et l'on comprend facilement de quel avantage il est pour nous qu'il en soit ainsi. Si les mouvements organiques s'accompagnaient de bruits intenses, ils retentiraient dans nos propres oreilles et occasionneraient pour nous une incommodité des plus désagréables. Dans l'état normal, il n'en est pas ainsi, et nous ne pouvons percevoir que les bruits anormaux qui se passent dans des endroits peu éloignés de l'oreille, tels que les bourdonnements.

Cependant, si faibles que soient les bruits organiques, si imperceptibles qu'ils demeurent pour nous, ils peuvent être entendus dans certaines conditions d'observation faciles à réaliser. Le son est, en effet, conductible, ainsi que nous l'enseigne la physique; c'est-à-dire qu'il parvient à notre oreille en traversant des milieux interposés. Ces milieux peuvent être solides, liquides ou gazeux. De tous ces milieux, les solides tiennent le premier rang au point de vue de la rapidité et de l'intensité avec lesquelles se transmettent les sons. Tout le monde connaît cette simple expérience : si vous frottez très-légèrement une longue tige de bois à l'une de ses extrémités, vous pouvez produire un son tellement faible qu'il ne sera pas perceptible à travers l'air pour votre oreille, tandis que si vous appliquez le pavillon auditif à l'extrémité de la tige, le son sera perçu. Les liquides, moins conducteurs que les solides, le sont plus que les gaz. Mais si les gaz jouissent d'un faible pouvoir conducteur, en revanche, ils constituent des milieux plus mobiles et capables d'entrer en vibration avec plus de facilité que les corps solides ou liquides.

Ces notions étant acceptées, on comprend que, si l'on applique l'oreille sur la périphérie du corps, au voisinage d'un point où se produit un léger bruit, ce bruit, imperceptible d'abord et qui ne saurait arriver à l'oreille au travers d'une épaisse couche d'air, y parviendra avec facilité au moyen de la conductibilité propre aux parois semi-solides, semi-liquides, qui la séparent du lieu de production. De plus, si un son se produit dans des conditions telles qu'il puisse faire entrer en vibration une longue colonne d'air, cette colonne vibrante pourra porter le son tout le long de son parcours, à des distances éloignées du centre de production du bruit. Sur ces principes est appuyée l'auscultation, ou l'art d'écouter les bruits intérieurs à l'aide de l'oreille appliquée sur les parois du corps. On peut, dans cette observation, se servir d'un appareil appelé stéthoscope, et qui n'est qu'un cylindre creux, de bois ou de métal, qu'on interpose entre le pavillon de l'oreille et la partie que l'on consulte; par l'un